

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité en	nvironnementale
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement : 2021 - 460
Mise en œuvre de réseaux séparatifs de Création d'un émissaire en mer pour le	1. Intitulé du pr e collecte et de traitements des e rejet des effluents traités.	
2. Identification	n du (ou des) maître(s) d'ouvra	age ou du (ou des) pélitionnaire(s)
2.1 Personne physique Nom	Prénon	
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne mor		
RCS / SIRET 4 0 3 3 3 4	1 8 8 0 0 0 3 0	Forme juridique SA
	dimensionnement correspo	nexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et ondant du projet
N° de catégorie et sous-catégorie 1.a) 10. 14. 19. 24. 39.	(Préciser les éventuelles ru 1.a) SRMG : ICPE soumise à 10. Non concerné : aucune 14. Non concerné : aucun e 19. Le débit rejeté en mer p	projet au regard des seulls et critères de la catégorie ubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) autorisation. Présent projet non concerné directement. e modification de cours d'eau. espace remarquable sur la zone du projet. présumé est de 10 l/s soit 36 m3/h, pendant 1 mois/an. ent d'une capacité estimée à 63 000 EH.
	4. Caractéristiques géné	rales du projet
flottantes. Les rejets accidentels issus pour leur traitement. La durée de la phase d'aération sera d	ventuels travaux de démolition rie sera traité dans 3 lagunes alin des TAR, ainsi que les eaux de p l'environ 8 mois et la décantation La vidange est prévue durant u	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

- Les eaux susceptibles d'être polluées (égouttures, lavage des sols, ruissellement sur les parties non enherbées de l'usine) et les

- Les eaux hydrocarburées seront collectées par deux antennes de réseau puis traitées par un déshuileur avant d'être rejetées

eaux pluviales (toitures) seront isolées, collectées par un séparateur-débourbeur avant rejet vers un exutoire existant.

dans l'exutoire principal vers les lagunes.

4.2 Objectifs du projet

La DEAL a réalisé une inspection de la SRMG le 3/05/2016. Cette visite a mis en évidence la nécessité de corriger le traitement des rejets aqueux de l'usine. Actuellement, l'ensemble des eaux du site (hors eaux usées domestiques) sont rejetées dans des fossés. Les eaux se déversent ensuite soit dans une zone humide des 50 pas géométriques, soit en mer.

L'objectif de ce projet est de régulariser la situation de la SRMG via la mise en place de réseaux séparatifs de collecte des effluents aqueux, des traitements associés, et un rejet en mer conforme :

- Gestion des eaux de process (EPRO) : mise en place/réhabilitation d'un réseau de collecte dédié ; mise en place d'un ouvrage de traitement dédié,
- Gestion des eaux pluviales et les eaux susceptibles d'être polluées (EP/ESP) : isolation des effluents issus du ruissellement des eaux pluviales sur la partie usine ; mise en place d'un réseau de collecte dédié ; mise en place des ouvrages de traitement dédiés,
- Gestion des eaux hydrocarburées (EH) : mise en place d'un réseau de collecte dédié ; mise en place/réhabilitation d'un ouvrage de traitement dédié.

Le projet de mise aux normes a pour objectif de supprimer l'émission de rejets d'effluents non traités vers le milieu naturel et de rendre les futurs rejets conformes aux normes de qualité attendues (notamment l'arrêté du 02/02/1998). Les aménagements seront effectués sur une parcelle d'ores et déjà exploitée de manière industrielle, dont les installations sont classées ICPE.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux qui seront réalisés sur le site sont listés ci-dessous :

- Démolition d'un bâtiment situé sur l'emplacement des futurs bassins d'aération (lagunes) ;
- Terrassement en vu d'implanter les futurs bassins ;
- Construction de 3 bassins de 56 x 28 x5 (Lxlxh) : mur béton 25 cm d'épaisseur, fond en tuf recouvert d'une géomembrane, passerelle...;
- Mise en œuvre d'un rejet par un canalisation PEHD enterrée en partie terrestre et un émissaire lesté en partie maritime,
- Installation de deux systèmes de traitement séparateur-débourbeurs au niveau des exutoires existants.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les EPRO de la sucrerie seront renvoyées vers 3 lagunes aérobies en cascade dont la durée d'aération a été estimée à 8 mois pour respecter les normes de rejet en MES, DBO5, DCO. Les métaux lourds décanteront et se retrouveront dans les boues qui seront ensuite compostées. Des traitements complémentaires seront nécessaires pour réguler le pH (ajout de lait de chaux en entrée de la 1ere lagune), et traiter le phosphore (ajout de chlorure ferrique (5,8 m³/an) avant rejet).

Chaque bassin sera équipé d'une vidange, d'une vanne et d'une garde hydraulique. Les vidanges seront reliées à un caniveau, puis un décanteur avant d'être rejetées en mer par l'émissaire. La vidange des lagunes se fera par bâchée via l'émissaire, sur une durée d'environ 1 mois/an. Contrôles analytiques prévus :

- *Effluents bruts:
- Chaque jour : analyse pH et DCO ;
- Chaque semaine : analyse azote
- Chaque mois : analyse pH, DCO, DBO5, MES, Azote, Phosphore, métaux par un intervenant extérieur
- *Effluents en traitement :
- Chaque semaine : pH, DCO, Azote, O2 dissous
- Chaque mois: pH, DCO, DBO5, MES, Azote, Phosphore, métaux par un intervenant extérieur Jusqu'à atteindre les niveaux de rendement acceptable pour le rejet.
- *Pendant le rejet :
- Chaque jour : pH, DCO, turbidité, débit en continu

La décision de l'autorité environnen - Dossier de Déclarationau titre de la L l'Environnement), rubrique 2.1.5.0, - Dossier d'autorisation environnemen		isation(s). à l'article R. 214-1 du Code de
4.5 Dimensions et caractéristiques du	projet et superficie globale de l'opération - précises deurs caractéristiques	r les unités de mesure utilisées Valeur(s)
Dimension des bassins de traitement Volume des bassins Emprise de la zone de traitement Équivalents habitants traités (calculés Débit et période de rejet Longueur totale de la canalisation de	à partir de la charge en DBO5)	56 x 28 x 5 (Lxlxh) 23 500 m3 4 704 m² 63 000 EH 10 l/s pendant 1 mois/an 220 m
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'impiantation	Coordonnées géographiques ¹ Long. <u>6</u> <u>7</u> °	87'79"98 Lat. 17°59'98" 556
Sucreries Rhumeries de Marie Galante Lieu-dit Grande Anse, 97112 Grand Bourg	TOWN GO GIOPENT	°'"_ Lat°'_"_ °'_"_ Lat°'_"_
4.7 S'aait-il d'une modification/exte	Joignez à votre demande les annexes n° 2 nsion d'une installation ou d'un ouvrage existant ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une éval	? Oul Non X
4.7.2 Si oul, décrivez sommairem différentes composantes de voti indiquez à quelle date il a été a	re projet et	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oul	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		×	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	La zone d'arrêté de Biotope de Folle Anse est située à 1 km au Nord du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		La commune de Grand-Bourg est une commune Littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		\boxtimes	Une mare eutrophe est référencée à proximité du projet, sur la parcelle des 50 pas géométriques. Cette mare, non classifiée comme une zone humide ,réceptionne la plupart des rejets d'effluents actuels. Le projet aura une incidence positive sur cette mare du fait de l'amélioration de la qualité des rejets, conformément à la réglementation.

The second second second			PPRN de Grand Bourg
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRI) ?	×		Pas de PPRT sur la zone du projet.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			PPRN de Grand Bourg arrêté le 12/07/2012.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	Pas de référencement de site et sols pollués à proximité du projet. La SRMG n'est pas éférencé comme site BASOL. Cependant certains sols anciennement utilisés comme lieu de stockage/lagunage sont potentiellement pollués et font l'objet d'analyses en cours (parcelle des 50 pas géométrique). En fonction des résultats, une excavation et/ou une remise en état seront prévus.
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		\mathbf{x}	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oul	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles
6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables sulvantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

De quelle nature ? De quelle importance ?
Appréciez sommairement l'impact potentiel

Inciden	ces potentielles	Oul	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X		Flore: une étude faune/flore à mis en évidence la présence d'habitat et de flore d'intérêt écologique fort. Faune: certains amphibiens protégés sont présents autour de la marre eutrophe. Le site est fréquenté par des espèces d'oiseaux protégées. Le tracé du projet a été adapté afin de ne pas détruire ou dégrader ces espèces et leur habitat. A contrario, le projet impliquera la destruction de certaines espèces invasives.
Milleu nature	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		Le projet inclut la création d'un émissaire en mer. En ce sens son emprise touche le milieu maritime. Cependant aucune modification du milieu ni du trait de côte n'est prévu.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Le projet est concerné par : - Un risque cyclonique fort (partie émissaire en mer), - Un risque liquéfaction faible (partie traitement lagunaire + rejet en mer), - Un risque sismique fort (partie traitement lagunaire + rejet en mer). Le règlement du PPRN classe le site : - En zone soumis à prescription individuelle (partie traitement lagunaire), - En zone aléas cyclonique fort et zone soumise à projet d'aménagement (partie rejet en mer).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? [Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	La situation de rejet actuelle des effluents de la SRMG présente des risques importants de dégradation du milieu marins et côtier dont font partie les 50 pas géométrique. Le projet vise à améliorer la situation de ces rejets, ainsi l'incidence sur le milieu naturel et côtier sera positive.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	
Nulsances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×	×	En phase travaux, le projet est susceptible d'engendrer du bruit du fait de l'utilisation d'engins mécaniques. Les travaux seront prévus en dehors des périodes de reproduction des espèces concernées pour limiter cette gêne.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	×		Le traitement par lagunage peut engendrer de faibles odeurs en phase exploitation. Aucune habitation n'est située dans un périmètre de 200 m, la nuisance est négligeable.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	×		En phase travaux, le projet est susceptible d'engendre des vibrations du fait de l'utilisation d'engins mécaniques. Les travaux seront prévus en dehors des périodes de reproduction des espèces concernées pour limiter cette gêne.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	Le site du projet ne sera pas éclairé la nuit. Les travaux auront lieu de jour.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	Le rejet des eaux traitées se fera via la création d'un émissaire en mer. Des études de faisabilité, de dispersion et un état des lieux du milieu marin (avec plongées et prélèvements) ont permis de réaliser une analyse multicritère afin de prévoir un tracé d'émissaire le moins impactant possible pour l'environnement. Ce tracé prend en compte les impact en phase travaux et en phase exploitation.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	X		Les eaux rejetées seront traitées, le projet ne prévoit pas la création de nouveaux effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux. inertes, dangereux ?	X		Le traitement par lagunage entraîne la formation de boues. Les boues seront évacuées vers la plateforme de compostage.

Patrimolne /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	Le projet est situé sur la parcelle de la SRMG il n'aura aucune incidence sur le patrimoine culturel. Le projet est situé à proximité de la parcelle du conservatoire du littoral, l'incidence paysagère sur cette parcelle ne sera pas accentuée. La renaturation de certains espaces pourrait améliorer l'aspect paysager et écologique.
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		X	
approuvés	Non X Si oui, décri	vez les	quelle	5:
6.3 Les incide	e nces du projet identif Non <mark>X</mark> Si oui, décr			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Le projet prévoit la renaturation d'une partie de la parcelle des 50 pas géométrique (propriété du Conservatoire du littoral) qui avait été utilisée comme zone de stockage par la SRMG pendant plusieurs années. Les zones à renaturer concernent les friches post-culturales à Urochloa maxima. L'objectif est de renaturer la parcelle avec une forêt xérophile, correspondant aux patchs déjà observés sur l'aire d'étude. La restauration de la forêt xérophile littorale se déroulera de la manière suivante :

1) Retrait des espèces présentes sur les friches à renaturer par arrachage ;

2) Brûlage sur place des espèces exotiques envahissantes telles que Urochloa maxima ou encore Ricinus communis ;

3) Création de plusieurs îlots de régénération ;

4) Installation des espèces végétales propres à la forêt xérophile littorale;

5) Mise en place d'un paillage dans les enclos de régénération ;

6) Ajout de signalétique pour informer les usagers du sentier du littoral des travaux effectués .

Les espèces suivantes ont été identifiées pour la renaturation : Thespesia populnea, Hippomane mancenillia, Coccoloba uvifera, Tabebuia heterophylla.

Elles seront disposées stratégique selon un gradient de distance à la mer, les premières de la liste devant être les plus proches du littoral.

7. Auto-évaluation (tacultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Plusieurs études ont été réalisées sur le site permettant d'inclure les aspects de protection du milieu naturel dès les premières phases du projet :

- Etude faune/flore du milieu terrestre avec proposition de renaturation ; - Etude faune/flore et caractérisation du milieu marin ;

- Etude de dispersion des rejets en mer avec définition de la zone de mélange ; - Prélèvements et analyses des sédiments et eaux marines ; - Caractérisation de la pollution des sols.

Etant donné que le projet a vocation à améliorer une situation actuelle dégradée et que des études complètes du milieu naturel ont déjà été réalisées et inclues dans les réflexions du projet (dont établissement de mesures ERC), il ne nous semble pas nécessaire de réaliser une étude d'impact en complément.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	_
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain :	
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 3° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	E
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'orus.	×
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Obje	t	
Annexe 6:	Note de présentation		
	9. Engagement e	≘t signature	建设设施的设施 设施设施。
Je certifie	sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-des	sus X	
Fait à	Grand Boung	le,	03/09/2021
		1_	S.A. des Sucreries et Rhumerles
		1	de Ma:
Signature			SIRET: 403 334
			Tel: 0590 97 83 00 - Fa. 0030 07

